



Séance du Conseil municipal du mardi 9 novembre 2021

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER, président	Exécutif	M. René JEMMELY, maire	
	Mme Isabelle MERMOUD, vice-présidente		M. Éric GARDI, adjoint	
	M. Blaise BOSSON		M. Olivier GOY, adjoint	
	M. Thierry BUBLOZ			
	Mme Françoise CERUTTI	Secrétaire	M. Henri GANGLOFF	
	Mme Adélaïde CRUCHON			
	Mme Sophie DÖRFLIGER	Procès-verbaliste	M. Giovanni ERRICHELLI	
	Mme Candice EISSLER-GROS			
	M. Jacques HUTIN			
	M. Philippe ISELI			
	M. Daniel MENETREY			
	Mme Alessia SCHMID			
	Mme Ursula ZIELAZEK			

Absents ---

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2021
 2. Communications du bureau du Conseil municipal
 3. Communications de l'Exécutif
 4. Propositions de l'Exécutif
- Délibérations**
- D 05-2021 P budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2022
 - Rapport de la commission des finances des 20 octobre et 8 novembre 2021
 - D 06-2021 P fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022
 - D 07-2021 P crédit d'engagement de CHF 60'200.- destiné au versement de la contribution annuelle 2022 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
5. Propositions du Conseil municipal



Motion

- M.04-2021 P consultation des communiens sur l'installation d'une place de parking « Mobility » sur la commune
6. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : reconduction de l'enveloppe extraordinaire de Fr. 500'000.- du Fonds intercommunal destinée exclusivement aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19
 7. Autres propositions de motions et de résolutions
 8. Communications des commissions
 9. Communication des dates des prochaines commissions
 10. Questions et divers
-

M. FISCHLER, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance à 18 h 32 ; il prie l'assemblée de bien vouloir excuser le retard annoncé de Mmes SCHMID et CERUTTI, puis procède à la lecture du premier point de l'ordre de jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21.09.2021

Aucune remarque ni demande de corrections n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 21.09.2021 est approuvé à **l'UNANIMITÉ des membres présents (10)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

> Arrivée de Mme SCHMID à 18 h 35

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. FISCHLER n'a pas de communication à transmettre, si ce n'est confirmer avoir reçu une copie de la décision concernant la Sablière du Cannelet SA, que l'Exécutif ne manquera pas de commenter au point suivant.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablière du Cannelet SA

M. JEMMELY commente le planning de départ de la Sablière, dont le détail a été transmis aux élus. Les échéances principales s'articulent comme suit :

- 31 décembre 2021 : interdiction de reprise de nouveaux déchets ;



- 31 décembre 2022 : fin du traitement des matériaux bruts présents sur site ;
- 31 juillet 2023 : fin de l'évacuation des matériaux recyclés présents sur site et du démantèlement des installations ;
- 31 décembre 2023 ; fin de la phase de reconstitution des sols ;
- 31 décembre 2026 : fin de la phase transitoire de remise en culture et restitution des terrains à l'agriculture.

Il précise que la partie adverse peut bien entendu faire appel de cette décision dans les 30 jours suivant sa notification ; à ce jour, aucun recours n'a été déposé. Si cela devait être le cas, l'Exécutif ne manquerait pas de requérir l'état suspensif, c'est-à-dire le respect des échéances fixées, obligeant la partie adverse à avancer de substantiels arguments pour y déroger. Dans le cas où la Sablière poursuivrait ses activités le 1er janvier 2022, l'Exécutif en alerterait le GESDEC.

> Arrivée de Mme CERUTTI à 18 h 37

3.2 Chemin des Lizardes

M. GARDI informe que, conformément à la décision prise lors du dernier Conseil, les travaux de remise en état et de resurfaçage de la voirie concernée ont été lancés et devraient se terminer d'ici la fin de l'année.

3.3 Cimetière communal

M. GARDI confirme que la nouvelle numérotation a été achevée avec succès, notamment grâce au programme que l'ACG met à disposition des communes genevoises.

3.4 Association «Toit pour tous »

M. GOY confirme que l'association a notifié aux occupants des logements provisoires une invitation à quitter les lieux pour l'échéance du 31.10.2021. Une famille sera toutefois encore sur place jusqu'au 15 novembre, en raison de motifs très compliqués à son relogement. L'Hospice Général a été sollicité pour l'accompagner.

3.5 Centre de vaccination mobile

M. GOY rapporte que les communes de la Champagne se sont regroupées pour appuyer une demande auprès du pharmacien cantonal, afin d'obtenir un centre de vaccination mobile dans le secteur. Il s'agira d'une structure fixe, basée sur la commune d'Avully, qui devrait être mise en place d'ici fin novembre.



Pour répondre à la demande de **M. BOSSON**, il indique que les informations pertinentes et les affiches officielles qui seront communiquées et fournies par le Canton ne manqueront pas d'être relayées par les communes, sur leurs sites officiels, via les réseaux sociaux ou encore au moyen de supports tous-ménages.

3.6 Plan directeur communal

M. GOY indique que le plan directeur est actuellement en consultation auprès des différents services de l'État ; Monsieur le Maire a été auditionné par les services de la CMNS, tandis que lui-même se rendra prochainement auprès de la Commission de l'urbanisme.

3.7 FASE

M. GOY rappelle que la gouvernance de la Fondation socioculturelle mentionnée en titre sera reprise par les communes genevoises. L'État ne garderait qu'un siège consultatif au sein du Conseil de Fondation. Cette reprise implique un transfert des responsabilités financières aux communes, selon une péréquation à définir.

3.8 Gestion des déchets

M. GOY rapporte que le nouveau plan de gestion des déchets édicté par les autorités cantonales obligera les communes à mieux trier leurs déchets. Il s'agit d'éviter la taxe au sac déjà adoptée par les autres cantons. Les communes devront dès lors formaliser concrètement cette obligation de tri. Des contrôles plus serrés devront être effectués, afin de promouvoir une meilleure valorisation des déchets. Parallèlement à la diminution du volume des déchets, l'usine des Cheneviers réduira la capacité d'incinération de son four.

Afin de répondre à la question de **M. FISCHLER**, **M. GARDI** indique que la fin de la collecte porte-à-porte des déchets interviendra probablement à l'automne 2022.

Pour le surplus, **M. GOY** indique que toute une batterie de nouvelles lois socioculturelles impliquera un peu plus les communes genevoises, à l'instar de l'aide au désendettement ou de l'initiative 167 et sa coordination culturelle canton-communes.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 05-2021 P : proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à autorisation d'emprunter pour l'exercice 2022



- Rapport de la commission des finances des 20 octobre et 8 novembre 2021.

Le président du Conseil est dispensé de donner lecture de la délibération que tous les élus ont reçue, avec ses annexes. Il propose sans autre d'en voter **l'entrée en matière, ce qui est accepté à l'unanimité des votants (12)**.

M. BUBLOZ procède à la lecture du rapport de la commission des finances, dont les séances du 20 octobre et 8 novembre 2021 étaient structurées en 5 points :

- 1) Préambule
- 2) Commentaires généraux
- 3) Projet de budget
- 4) Centime additionnel
- 5) Décisions

Si le premier point n'appelle aucun commentaire particulier, le deuxième révèle que le projet de budget 2022 est en hausse de 5,86 % par rapport à celui de l'année précédente, que les entrées fiscales pour 2022 atteignent Fr. 4'259'935.-, soit le niveau du budget de l'année 2020, tandis que le débat sur la question du centime additionnel, plus particulièrement son maintien à 50 ou sa baisse à 48 ont fait l'objet d'un large débat.

Le troisième point concerne le passage en revue du projet de budget, les commentaires qu'il implique et les débats relatifs aux éléments constituant les rubriques, comptes et montants tels que proposés par l'Exécutif. Une nouvelle fonction liée au subventionnement des trois places de crèches impliquera un cout total de Fr. 91'500.-, soit un montant estimé à Fr. 30'000.- par place, tandis que le poste relatif à l'entretien des routes absorbe Fr. 60'000.-

Le point traitant du centime additionnel est basé sur les estimations des recettes fiscales fournies par l'État au mois de juin 2021, ainsi que sur de nouvelles estimations où les recettes de la commune ont été revues à la hausse de Fr. 95'000.-, en raison d'un amortissement complémentaire budgété pour 2022. Les arguments présentés par le Maire ont été retenus pour rejeter une baisse du centime à 48, celle-ci amenant trop d'incertitudes et ne semblant pas judicieuse à l'heure actuelle.

En dernier point, la Commission a donc pris les décisions :

- D'approuver le maintien du centime additionnel à 50,



- De demander à l'Exécutif une analyse approfondie permettant d'évaluer l'impact sur la péréquation financière qu'aurait une baisse de deux centimes,
- D'approuver les postes mis au budget pour 2022.

Une discussion générale s'en suit au sujet du centime additionnel et de la difficulté à obtenir de l'État des chiffres sur les incidences liées à la péréquation financière.

Si certains proposent d'appliquer la baisse du centime et de constater ses effets ensuite, d'autres invitent l'Exécutif à creuser la réflexion en tout début d'année 2022, en prenant préalablement le soin de récolter les informations utiles auprès de l'expert attitré de l'État.

Nulle autre remarque ni question n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 9 novembre 2021,

À l'UNANIMITÉ des votants (12),

DÉCIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de CHF 5'244'247.- aux charges et de CHF 5'248'704.- aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 4'457.-.

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 99'457.- et résultat extraordinaire de moins CHF 95'000.-.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à 50 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 à 0 centime.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2022 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

4.2 D 06-2021 P : proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022

Le président donne lecture du dispositif de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des votants (12).**



Aucune remarque ni question n'étant soulevée, il est procédé sans autre au vote de la délibération.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 9 novembre 2021,

À l'UNANIMITÉ des votants (12),

DÉCIDE

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à Fr. 30.-.
- 4.3 D 07-2021 P : crédit d'engagement de Fr. 60'200.- destiné au versement de la contribution annuelle 2022 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**

Le président donne lecture du dispositif de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des votants (12).**

Aucune remarque ni question n'étant soulevée, il est procédé sans autre au vote de la délibération.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 9 novembre 2021,

À l'UNANIMITÉ des votants (12),

DÉCIDE

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 60'200.- francs pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissement versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2023.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.



5. Proposition du Conseil municipal

5.1 M 04-2021 P : consultation des comuniers sur l'installation d'une place de parking « Mobility » sur la commune

Le président donne lecture de la proposition de motion des conseillères et conseillers municipaux **S. DÖRFLIGER, C. EISSLER-GROS, D. MENETREY, A. SCHMID et U. ZIELAZEK**, membres de la commission environnement.

L'entrée en matière de la motion est acceptée à l'unanimité des votants (12).

En substance, cette motion s'articule autour de l'intérêt que susciterait la promotion d'une mobilité écologique, et invite l'Exécutif à consulter les habitants afin de connaître leur position quant à disposer d'un abonnement au service de mobilité indiqué en titre. Celui-ci consiste à pouvoir utiliser un véhicule à usage commun fourni par l'un des plus grands opérateurs d'auto-partage en Suisse.

Aucune remarque ni question n'étant soulevée, il est procédé sans autre au vote de la motion.

Sur proposition des conseillères et conseillers municipaux précités, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 9 novembre 2021,

À L'UNANIMITÉ des votants (12),

INVITE LE MAIRE

1. À consulter sous forme d'un sondage « tout ménage » les comuniers dans le but de déterminer l'intérêt pour l'installation d'une place « Mobility » sur la commune.

6. Décision de l'ACG sujette à opposition

6.1 Reconduction de l'enveloppe extraordinaire de Fr. 500'000.- du Fonds intercommunal destinée exclusivement aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19

Le président donne lecture de la décision prise le 20 octobre 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG, tout en résumant les enchainements qu'elle implique.

Aucune remarque ni question n'étant soulevée, il est procédé sans autre au vote.



Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 9 novembre 2021,

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (12),

ACCEPTE

La décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la reconduction de l'enveloppe extraordinaire de Fr. 500'000.- du Fonds intercommunal destinée exclusivement aux indemnisations dans le domaine de la culture à la suite de la crise sanitaire COVID-19.

7. Autres propositions de motions et de résolutions

Néant

8. Communications des commissions

8.1 Commission sociale

Mme CERUTTI rapporte que la soirée à thème pour les enfants s'est déroulée le 8 octobre dernier dans une très bonne ambiance ; 29 enfants étaient présents et beaucoup de parents ont remercié les organisateurs.

8.2 Commission environnement

Mme DÖRFLIGER informe que le 24 novembre prochain à 19 h 00 se tiendra une seconde soirée « zéro déchets », à laquelle les conseillers municipaux sont invités à participer plus nombreux qu'à celle qui s'est tenue en octobre dernier.

8.3 Commission économie et agriculture

M. FISCHLER confirme que la commission a achevé son travail sur « Avusy pratique », seules quelques corrections sont encore en suspens au secrétariat de la Mairie. Le document devrait ainsi paraître pour la rentrée 2022.

Par ailleurs, la commission envisage d'établir un travail sur les tracés de la commune, soit les chemins piétonniers, routes et chemins cyclistes, ainsi que les affichages y relatifs. Une motion sera probablement présentée à cet effet lors du prochain Conseil.



9. Communication des dates des prochaines commissions

▪ Commission sociale :	3 février 2022 à	20h00
▪ Commission finances :	---	
▪ Commission aménagement et travaux :	15 novembre 2021 à	18h30
▪ Commission environnement :	13 janvier 2022 à	20h00
▪ Commission ad hoc plan directeur :	---	
▪ Commission ad hoc terrains Portier :	---	
▪ Commission sablière du Cannelet SA :	---	
▪ Commission économie et agriculture :	6 décembre 2021 à	18h30

10. Questions et divers

10.1 Mme EISSLER souhaite remercier les services compétents pour le travail effectué à l'endroit de la numérotation des places du cimetière communal.

Sans transition et en réponse à sa question, **M. JEMMELY** lui indique que les documents relatifs à la séance qui s'est tenue au sujet des Terrains Portier sont consultables en mairie, en tout temps.

10.2 Mme DÖRFLIGER souhaite savoir si l'Exécutif a finalement pu contacter les services du domaine public de l'État, concernant la route cantonale de Sézegnin, où le tracé de la piste cyclable est dangereusement effacé.

M. JEMMELY indique que hormis la fixation des plaques métalliques qui n'étaient pas bien scellées, aucun retour ne lui est parvenu concernant le tracé en question. Il ne manquera pas de relancer les services étatiques concernés.

10.3 Mme CERUTTI informe que la soirée des fenêtres de l'avent de la commune se tiendra le 15 décembre ; elle sollicite une aide à la préparation de l'événement, tandis que de plus amples détails logistiques ne manqueront pas de parvenir à ses collègues en temps utile.

10.4 M. JEMMELY tient à remercier les élus pour la confiance qu'ils lui ont accordée à l'endroit du vote du budget, tandis qu'il ne manquera pas d'obtenir, dès le début de l'année 2022, les chiffres financiers pertinents relatifs à la question de la péréquation débattue au point 4.1 ci-dessus.



Sans transition, il rappelle que le rendez-vous pour les personnes qui se sont inscrites au spectacle de « La Revue », ce dimanche 14 novembre, est fixé à 15 h 30 devant le Casino Théâtre, pour remise des billets d'entrée.

10.5 M. FISCHLER rappelle que le 28 novembre prochain se tiendront des votations cantonales et fédérales, dont un sujet concerne les petites communes à l'endroit de leur exécutif.

Sans transition, il indique que d'ultérieures conférences sur le sexisme et le harcèlement se tiendront en 2022, à savoir les 18 janvier et 24 février 2022, tandis qu'il enverra les documents comportant des liens d'inscription à toutes et tous.

Pour le surplus, il regrette ne pas avoir pris connaissance officiellement du projet de construction de deux immeubles (prévus à proximité immédiate des locaux de la mairie), afin de pouvoir, le cas échéant, renseigner d'éventuels administrés.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,

Le président du Conseil clôt la séance à 20 h 07.

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil